

CPE : Est ce vraiment terminé ? - 1/2

De Villepin reviendra-t-il sur le CPE avant les élections de 2007 ? Inventera-t-il une nouvelle loi ?

De Villepin a d'abord eu de la chance d'arrivé au gouvènement français ! Heureusement, on a quand même évité le nain, Sarkozy ! C'est une chance !

Il quelque temps après, déposé le CPE (Contrat Première Embauche) ! Il y a eu plus de 3 millions de manifestants, vous vous rendez compte ?

Le problème maintenant est de savoir si notre bie aimé Premier Ministre (que je n'aime pas !) Va déposer un projet de loi aussi pourri que celui de Contrat Première Emmerde ! Peut-etre va-t-il seulement changé le nom de cette pourriture !

Le CPE c'est quoi

En France, le contrat première embauche (CPE) était un type de contrat de travail à durée indéterminée, à destination des moins de 26 ans prévu par l'article 8 de la "loi pour l'égalité des chances". La vive opposition et la contestation d'une certaine partie de la population, ont fait faire marche arrière au pouvoir en place. Publiée au journal officiel le 2 avril 2006 avec la promesse de Jacques Chirac que des modifications seront effectuées, une proposition de loi présentée par le Premier ministre du 10 avril 2006 propose de le retirer et de le remplacer par un dispositif visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Le reste du projet de loi pour l'égalité des chances sera conservé.

Contrairement à ce que son nom indique, un salarié aurait pu être sous le régime de ce contrat, sans qu'il s'agisse pour autant de son premier emploi. À l'instar du CNE (contrat nouvelle embauche), ce contrat était assorti d'une période de consolidation de deux ans. Durant cette période, l'employeur ou le salarié pouvaient rompre le contrat de travail sans avoir à énoncer son motif de licenciement.

Le premier ministre français Dominique de Villepin, qui a annoncé sa création le 16 janvier 2006, estimait grâce à ce nouveau contrat inciter l'embauche des jeunes, dont le taux de chômage en 2006 (23%) était supérieur au taux moyen de la population (environ 10%).

Ce texte a d'un autre côté suscité une vive opposition parmi un nombre important d'étudiants et de lycéens, suivi par les syndicats de salariés, puis par les partis politiques de gauche, estimant que le contrat aurait facilité les licenciements abusifs et la précarité. Des divisions étaient également apparues parmi les organisations de droite et le patronat.

Que s'est-il passé

Le mouvement de contestation a commencé par des mobilisations d'étudiants dans les grandes villes françaises. Le mardi 7 février 2006, 520 000 personnes (selon la police et 700 000 selon la CGT) manifestent leur opposition au contrat dit de "première embauche". Certaines universités, comme les Universités de Rennes II et Paris III, voient leurs étudiants se mettre en grève.

Un mois plus tard, le mardi 7 mars 2006 des manifestations sont à nouveau organisées et rassemblent, à travers la France près de 400 000 personnes selon la police (plus de 1 000 000 selon la CGT).

Le mouvement commence à ce moment à prendre de l'ampleur. Les étudiants organisent des Assemblées Générales (AG) dans les amphithéâtres des universités. Dans plusieurs, ils votent la grève, souvent avec piquets de grève. Les conditions des votes, notamment à main levée, sont très critiquées par les opposants aux

CPE : Est ce vraiment terminé ? - 2/2

"blocages".

Le 10 mars 2006, plusieurs dizaines d'universités (quatre-vingts quatre universités au total selon les mouvements étudiants et environ une vingtaine selon le ministère de l'intérieur) étaient perturbées ou bloquées par des étudiants suite à des votes en Assemblées générales dans les amphithéâtres. Dans le courant du week-end, seules certaines d'entre elles sont restées occupées par une poignée d'étudiants (Toulouse-II-Le Mirail, Rennes-II, Montpellier-II et III, Nice-Sophia-Antipolis UFR de Nice et Valbonne et campus de Nice Ville II). Dans la nuit du 10 au 11, le site de la Sorbonne a été évacué par les forces de l'ordre avant la fin de la troisième nuit de son occupation par des étudiants réclamant l'abrogation de la loi. La Sorbonne, la place de la Sorbonne, et des rues adjacentes sont interdites d'accès par les CRS depuis le 11 mars.

Les DOM (notamment la Guadeloupe) se sont également mobilisés contre le CPE...

À la suite des grèves au sein des universités, plusieurs présidents d'université se rangent du côté des manifestants en demandant la suspension ou le retrait du contrat. Ils souhaitent que le dialogue reprenne afin de lever les blocus qui empêchent la tenue des cours. [10] Des personnels universitaires se mettent également en grève et de nombreuses universités demandent le retrait de la loi.

Le mardi 14 mars avec 41 000 manifestants (source police) et le jeudi 16 mars avec 447 500 personnes (selon la police, 500 à 800 000 selon les organisateurs), les manifestations composées principalement d'étudiants et de lycéens se sont poursuivies. Des actions coup de poing ont également été organisées, comme le blocage des trains (Nantes), de rocadés ou de voies rapides (Rennes, Nice).

Le vendredi 17 mars, le gouvernement tente de "renouer le dialogue" et souhaite améliorer le CPE par la discussion. Il reçoit les syndicats mais ceux-ci refusent toute négociation tant que le contrat ne sera pas retiré.

Le samedi 18 mars a eut lieu une journée nationale de manifestations avec 530 000 manifestants selon la police (1,5 millions de manifestants selon la CGT) ont défilé dans 160 villes de France. Des heurts avec la police sont notés en fin de cortège. Un syndicaliste de SUD PTT, Cyril Ferez, a été hospitalisé dans un état de coma suite à la manifestation (il n'en sortira que le 7 avril).

Une grève interprofessionnelle à travers la France a eu lieu le mardi 28 mars. Elle a rassemblé 1 055 000 manifestants selon la police (et 2 700 000 à 3 000 000 selon les syndicats).

Des préavis de grève ont été déposés par les syndicats pour la journée du 4 avril appelant à des manifestations interprofessionnelles à travers la France. Bien que le nombre de grévistes ait semblé moins important que lors de la journée précédente, le nombre de manifestants semble avoir été similaire à la journée du 28 mars. 32 villes de France ont connu des débrayages dans les transports publics, 40% des écoles du primaire et 25% du secondaire étaient perturbées. Durant cette journée, il y a eu plus d'un million de manifestants dans les rues selon la police et 3,1 millions selon les syndicats.